

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Modifier ainsi l'alinéa 42 :

1° Substituer à la première occurrence des mots :

« La dépense »

les mots :

« Les dépenses » ;

2° Substituer aux mots :

« la croissance de la dépense publique »

les mots :

« l'évolution des dépenses publiques » ;

3° En conséquence, substituer à chaque occurrence du mot :

« exprimée »

le mot :

« exprimées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.